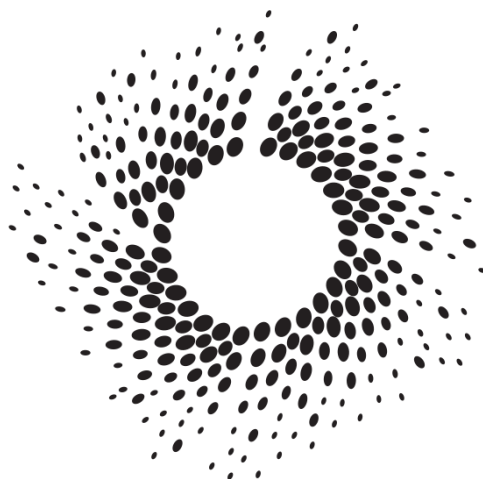




Règlement Particulier des Compétitions

PATINAGE DE VITESSE

Adopté par vote du Conseil d'administration du 22 septembre 2026



REGLEMENT PARTICULIER DES COMPÉTITIONS PATINAGE DE VITESSE

Voté par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2026

Table des matières

TITRE I : PISTE ET ROUTE – COURSE 2026.....	11
1 Déroulement des Compétitions nationales Route et Piste.....	11
1.1 Programme.....	11
1.2 Inscriptions.....	12
1.3 Transpondeurs.....	12
1.4 Entraînement officiel.....	12
1.5 Mise en place du jury.....	12
1.6 Chambre d'appel.....	12
1.7 Appel sur la ligne de départ.....	13
1.8 L'absence au départ.....	13
1.9 Procédures de départ.....	13
1.10 Le faux départ.....	13
2 Les championnats de France Route et Piste	15
2.1 Principes généraux de qualification	15
2.2 Championnat de France Route	15
2.3 Championnat de France Piste.....	15
3 La COUPE de FRANCE ROLLER de VITESSE Piste et Route (CFRV)	15
3.1 Participation	16
3.2 Catégories d'âge	16
3.3 Caractéristiques des circuits.....	16
3.4 Engagements	16
3.5 L'accueil et le contrôle administratif.....	17
3.6 Calendrier de la CFRV	17
3.7 Programme des manches	17
3.8 Classement général de la CFRV	17
3.9 Attribution des points.....	18
3.10 Titres et récompenses	19
3.11 Récompenses et cérémonies protocolaires	19
3.12 Réclamations	20
TITRE II : MARATHON ROLLER – COUPE DE FRANCE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE	21
1 Le Marathon Roller	21
1.1 Définition	21
1.2 Validation	21
1.3 Règlement applicable	21
1.4 Lieux de pratique.....	21
1.5 Jury	22
1.6 Circuits.....	22
1.7 Classement	22
1.8 Installations et Sécurité	23
2 La Coupe de France de Roller Marathon (CFMR)	25
2.1 Préambule	25
2.2 Programme.....	25
2.3 Les équipes officielles CFMR	26
2.4 Les procédures de départ.....	27
2.5 Les classements de la Coupe de France Marathon Roller	27

3	Championnat de France Marathon	31
3.1	Programme.....	31
3.2	Règles de participation	31
3.3	Inscriptions	31
3.4	Récompenses.....	31
ANNEXES TITRE II.....		32
Les étapes de la coupe de France Marathon Roller sont indiquées sur le calendrier national Course.....		33
Résultats d'une épreuve de la CFMR.....		33
TITRE III : ROLLER INDOOR ET CHAMPIONNAT DE FRANCE.....		34
1	RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX COMPÉTITIONS INDOOR	34
1.1	BALISAGE PISTE	34
1.2	LIGNE DE DÉPART	34
1.3	PLOTS DE BALISAGE.....	35
1.4	MISE EN PLACE DES COUREURS SUR LA LIGNE.....	36
1.5	PROTOCOLE DE DÉPART	37
1.6	RÈGLE DES FAUX DÉPARTS	37
1.7	CAS DE CHUTE AU DÉPART	38
1.8	RÈGLE DES DOUBLES	38
1.9	FAUTES SUR PASSAGE DES PLOTS	38
1.10	INTERRUPTION ET REPRISE DE COURSE	40
1.11	AUTRES FAUTES ET SANCTIONS	40
1.12	RÉCLAMATION.....	40
1.13	SÉCURITÉ	41
2	CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR.....	42
2.1	DÉFINITION DES ZONES GÉOGRAPHIQUES de QUALIFICATION	42
2.2	COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE ZONE	45
2.3	FINALE NATIONALE.....	49
PLAN DU PARCOURS INDOOR.....		53
CATEGORIES AGES et DISTANCES		54

TITRE I : PISTE ET ROUTE – COURSE 2026

Les règlements sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil d'Administration.

Sont exclues de l'adoption en CA de la FFRS les dispositions visant à transposer dans les règlements nationaux les modifications apportées par la World Skate et ses comités techniques aux règles du jeu ou règles techniques des compétitions, celles-ci faisant l'objet d'une transposition automatique dans les règlements nationaux.

Ces dispositions entrent en vigueur dès leur transcription dans les règlements nationaux et à la date précisée dans leur notification aux clubs, par tous moyens appropriés.

Modification CTS Patinage de vitesse

Les protocoles de course sont définis dans les règlements internationaux et européens. La CTS Patinage de vitesse pourra fournir des documents de synthèse précisant ces modalités et les utilisera lors des modifications du Règlement International WS.

1 Déroulement des Compétitions nationales Route et Piste

1.1 Programme

1.1.1 Programme officiel

Le programme de l'épreuve est validé par la CTS Patinage de vitesse pour les compétitions nationales et organes déconcentrés pour les compétitions régionales.

Le programme stipule les horaires des épreuves. Le protocole de chaque épreuve est affiché au secrétariat de la compétition. Il précise la distance, le nombre de tours, le nombre de qualifiés lors des séries ainsi que le protocole des éliminations et attribution de points.

1.1.2 Modifications officielles du programme

Les modifications du programme au cours des épreuves sont, suivant le type de compétition, de la responsabilité du référent course ou du juge arbitre ou de la CTS Patinage de vitesse en concertation avec l'organisateur. Toute modification du programme fait l'objet d'une annonce officielle par le speaker officiel ainsi que d'un affichage au secrétariat de la compétition.

1.1.3 Interruptions de programme

Lors des interruptions de programme, l'accès et l'utilisation de l'équipement sportif se font sous la seule responsabilité des clubs des patineurs concernés. La responsabilité de l'organisateur et/ou de la structure d'accueil est dérogée lors des interruptions de programme.

1.2 Inscriptions

Les inscriptions se font auprès de l'organe organisateur dans un délai défini par le règlement de la compétition. Pour les championnats et Coupes de France de Roller de Vitesse, la date de fin des inscriptions est fixée à environ dix (10) jours avant le début de la compétition. Aucune dérogation ne sera acceptée. Chaque club est responsable de la vérification de ses inscrits.

Pour les compétitions comportant plusieurs épreuves, le compétiteur est tenu de signaler lors de la phase d'engagement, les épreuves auxquelles il participe. Un délai de désengagement est donné avant chaque épreuve à l'aide d'un formulaire de désinscription remis au représentant la CTS Patinage de vitesse en charge dans le délai accordé **par le référent officiel du club**.

Règle : Un patineur engagé doit participer à l'épreuve. Si le patineur engagé sur l'épreuve ne prend pas le départ et quelle que soit la phase de qualification (sauf blessure ou cas particulier), le club sera redevable d'une pénalité financière (voir tableau de pénalités dans le règlement financier des compétitions).

1.3 Transpondeurs

Chaque licencié doit porter un transpondeur s'il est inscrit à une compétition où ils sont nécessaires.

Si aucun transpondeur n'est attribué sur Rolskanet pour un patineur à la clôture des engagements, un transpondeur de location lui sera attribué.

Seuls les patineurs ayant un transpondeur affecté dans Rolskanet peuvent utiliser un transpondeur personnel.

Ils sont responsables du bon fonctionnement de leur transpondeur personnel. En cas de non-fonctionnement ou d'utilisation d'un transpondeur inconnu, toute demande de reclassement sera facturée. (voir Règlement financier des compétitions de la FFRS).

1.4 Entraînement officiel

Un programme des entraînements officiels peut être mis en place pendant les deux jours qui précèdent le début des compétitions.

Un membre du comité d'organisation reçoit délégation pour faire respecter les créneaux d'entraînement.

1.5 Mise en place du jury

Le(s) juge(s) arbitre(s) organise(nt) une réunion préalable pour attribuer un poste à chaque membre du jury et règle les derniers détails avant le début des épreuves.

Elle se déroule une (1) heure avant le début de la compétition.

La mise en place du jury s'effectue selon le programme de la compétition.

1.6 Chambre d'appel

(Voir règlement international WS)

La chambre d'appel est un espace délimité réservé aux athlètes et au juge d'appel. Elle se situe à proximité de l'équipement sportif et comporte un accès direct à l'aire de compétition. Elle est praticable en roller.

- Les compétiteurs doivent se présenter dans la zone d'appel dès que leur catégorie est appelée par le speaker officiel de la compétition.
- Si un patineur ne répond pas au juge de la chambre d'appel après avoir été appelé deux fois, à une minute d'intervalle l'une de l'autre, il est marqué comme Non-partant (NP/DNS). Ce patineur n'est pas classé.
- **Le patineur doit se présenter avec son équipement complet, ses numéros de dossards correctement positionnés et son transpondeur fixé à la cheville (si besoin).**
- Le juge doit contrôler la présence du patineur et lui indiquer **éventuellement** sa place sur la ligne de départ. Il doit vérifier la conformité de l'équipement et le numéro de dossard.
- Les patineurs sont seuls responsables du respect des règles techniques. En cas de non-respect de celles-ci, ils seront disqualifiés pour faute technique (DQ-TF).

1.7 Appel sur la ligne de départ

C'est la mise en place des compétiteurs sur la ligne de départ.

Le placement sur la ligne de départ se fait par tirage au sort sauf pour les championnats de France

Lors des **Championnats de France Route et Piste**, il y a une obligation de renseigner un ordonnancement des participants par **Ligue**, dressé par la Commission Course de chaque région CCL. Les patineurs non ordonnancés seront classés à la fin du serpent.

1.8 L'absence au départ

L'athlète qui ne se présente pas au juge d'appel après avoir été appelé deux fois, avec une minute d'intervalle entre les deux appels, est marqué comme Non Partant (NP) Ce patineur n'est pas classé.

Toutefois, lors d'un bris de matériel constaté par le juge arbitre avant le départ de la course, un délai supplémentaire sera accordé.

1.9 Procédures de départ

(voir règlement international WS)

Les procédures de départ sont différentes selon les épreuves.

1.10 Le faux départ

(Voir Règlement international WS)

Un patineur est sanctionné d'un faux départ lorsqu'il ne respecte pas les règles du départ ou les ordres du juge starter.

Les sanctions sont définies dans le règlement sportif et les fiches techniques.

2 Les championnats de France Route et Piste

2.1 Principes généraux de qualification

Afin de garantir un niveau sportif adapté, une participation équitable et un déroulement des compétitions dans des conditions optimales de sécurité, l'accès aux Championnats de France est soumis à des critères de qualification définis par la Commission Technique et Sportive (CTS).

Selon les catégories et les disciplines, les critères de qualification pourront notamment prendre en compte les résultats obtenus lors de compétitions départementales, régionales, nationales et internationales.

Seuls les résultats obtenus lors de compétitions organisées ou reconnues par les structures fédérales départementales, régionales et nationales, ainsi que par les instances internationales reconnues (WSE ou World Skate), pourront être pris en compte.

Les modalités précises de qualification, les critères retenus ainsi que, le cas échéant, le nombre de patineurs qualifiés par catégorie seront définis par la CTS et communiqués par voie officielle dans la première quinzaine de janvier de la saison en cours.

2.2 Championnat de France Route

Catégories

Le Championnat de France Route est ouvert aux catégories Cadets, Jeunes, Juniors, Séniors et Vétérans.

Programme des épreuves

Pour chaque catégorie, des épreuves de sprint et des épreuves de fond seront proposées.

Les épreuves de sprint correspondent aux distances inférieures ou égales à 1 000 m.

Les épreuves de fond correspondent aux distances supérieures à 1 000 m. Le classement des Championnats de France est établi pour chaque épreuve de Fond et de Vitesse.

Le programme des épreuves est défini par la CTS, en s'appuyant notamment sur les formats et programmes des principales compétitions internationales de référence.

2.3 Championnat de France Piste

Catégories

Le Championnat de France Piste est ouvert aux patineurs des catégories Poussins à Séniors.

Programme des épreuves

Pour les catégories Poussins et Benjamins, des épreuves de vitesse, de fond et d'agilité seront proposées.

Les épreuves de vitesse correspondent aux distances inférieures ou égales à 1 000 m.

Les épreuves de fond correspondent aux distances supérieures à 1 000 m.

Le classement de ces catégories sera établi à partir des résultats obtenus sur l'ensemble des épreuves.

Pour les catégories Cadets à Séniors, des épreuves de sprint et des épreuves de fond seront organisées et le classement sera établi pour chaque épreuve de Fond et de Vitesse.

Le programme des épreuves est défini par la CTS, en prenant notamment pour référence les formats et programmes des principales compétitions internationales.

3 La COUPE de FRANCE ROLLER de VITESSE Piste et Route (CFRV)

La CTS Patinage de Vitesse met en place la "COUPE DE FRANCE DE ROLLER DE VITESSE" (dénommée CFRV). Cette

compétition se déroule sur plusieurs manches à l'issue desquelles est établi un classement général final.

Tout compétiteur qui prend part à la CFRV doit connaître le présent règlement et l'ensemble des règlements relatifs à la pratique. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes leurs prescriptions.

3.1 Participation

Les épreuves de la CFRV sont ouvertes aux compétiteurs licenciés Benjamins, Cadets, Jeunes, Juniors, Séniors et Vétérans.

Les patineurs étrangers non licenciés en France devront suivre la procédure requise (licence journalière).

3.2 Catégories d'âge

Les catégories concernées par la CFRV sont les suivantes :

Benjamin et Benjamine U12 et U13

Cadet et Cadette U14 et U15

Jeune Homme et Femme U16 et U17

Junior Homme et Femme U18 et U19

Senior Homme et Femme > U20

Vétéran Homme et Femme 30 ans et plus dans la saison en cours.

Nota : Pour les courses de fonds, les catégories Junior et sénior seront regroupées dans la catégorie OPEN avec mise en place de division.

Les vétérans seront éventuellement regroupés avec la catégorie OPEN s'il y a moins de 10 vétérans (toutes catégories vétérans) engagés aux compétitions.

\$

3.3 Caractéristiques des circuits

Les épreuves auront lieu sur :

- circuit routier
- piste de vitesse

3.4 Engagements

Les engagements s'effectueront uniquement via **l'application ROLSKANET. Il n'y a pas de possibilité de s'inscrire sur place.**

Les engagements seront validés après règlement des droits.

Le délai d'inscription sera indiqué sur l'application ROLSKANET et communiqué par les organisateurs.

Toute absence injustifiée d'un patineur engagé ne donnera pas lieu à remboursement des droits d'engagement.

3.5 L'accueil et le contrôle administratif

L'accueil, le contrôle administratif des concurrents ainsi que la distribution des dossards et des transpondeurs loués sont gérés par la structure d'accueil de la manche.

3.6 Calendrier de la CFRV

Le calendrier officiel figurera sur le site de la FFRS et sur Rolskanet. Il sera diffusé aux ligues et clubs.

3.7 Programme des manches

Le programme de chaque manche sera communiqué par la CTS patinage de vitesse. Le programme des épreuves de la manche est de la responsabilité de la Commission Patinage de Vitesse.

La structure d'accueil peut proposer au programme de la CFRV des courses d'encadrement pour les catégories Super Mini à Poussin.

Dans le cas où il est impossible d'effectuer l'ensemble du programme (en cas d'intempéries par exemple), la priorité est donnée aux épreuves des catégories concernées par la CFRV.

3.8 Classement général de la CFRV

L'ensemble des classements ci-dessous doivent être transmis par la structure d'accueil à l'adresse : contact.course@ffroller-skateboard.com sous un délai de 48h.

Vitesse & Fond Cumulé Benjamine
Vitesse & Fond Cumulé Benjamin
Vitesse & Fond Cumulé Cadette
Vitesse & Fond Cumulé Cadet
Vitesse & Fond Cumulé Jeune Femme
Vitesse & Fond Cumulé Jeune Homme
Vitesse & Fond Cumulé Vétéran Femme
Vitesse & Fond Cumulé Vétéran Homme
Vitesse Junior Femme
Fond Junior Femme
Vitesse Senior Femme
Fond Senior Femme
Vitesse Junior Homme

Fond Junior Homme
Vitesse Senior Homme
Fond Senior Homme
Clubs

Attention : *Vitesse & Fond Cumulé OPEN Femme et HOMME (utilisé pour le classement club)*

Formalisme et ordre des colonnes :

- Place
- NOM
- Prénom
- Club
- Ligue
- Licence
- Catégorie
- Sexe

Le classement sera communiqué sur le site de la Fédération Française de Roller et Skateboard et l'application Sportity.

3.9 Attribution des points

Barème d'attribution des points par manche :

Catégories : Benjamin, Cadet, et Jeunes

1er : 30 pts, 2e : 25 pts, 3e : 20 pts, 4e : 18 pts, 5e : 17 pts, 6e : 16 pts, 7e : 15 pts, 8e : 14 pts, 9e : 13 pts, 10e : 12 pts, 11e : 11 pts, 12e : 10 pts, 13e : 9 pts, 14e : 8 pts, 15e : 7 pts, 16e : 6 pts, 17e : 5 pts, 18e : 4 pts, 19e : 3 pts, 20e : 2 pts, au-delà : 1 pt.

Catégories OPEN : Junior, Sénior et Vétéran

1er : 40 pts, 2e : 35 pts, 3e : 30 pts, 4e : 28 pts, 5e : 27 pts, 6e : 26 pts, 7e : 25 pts, 8e : 24 pts, 9e : 23 pts, 10e : 22 pts, 11e : 21 pts, 12e : 20 pts, 13e : 19 pts, 14e : 18 pts, 15e : 17 pts, 16e : 16 pts, 17e : 15 pts, 18e : 14 pts, 19e : 13 pts, 20e : 12 pts, 21e : 11 pts, 22e : 10 pts, 23e : 9 pts, 24e : 8 pts, 25e : 7 pts, 26e : 6 pts, 27e : 5 pts, 28e : 4 pts, 29e : 3 pts, 30e : 2 pts, au-delà 1 pt.

Pour le Classement final de la CFRV, la totalité des résultats des différentes manches sera prise en compte. Seuls les licenciés FFRS seront comptabilisés pour le classement général de la Coupe de France.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par la meilleure place obtenue lors de la dernière manche.

Pour le classement Club, seront retenus les points de toutes les patineuses et tous les patineurs d'un même club sur l'ensemble des manches (prise en compte des points du classement Vitesse & Fond Cumulé)

3.10 Titres et récompenses

Seize titres de vainqueur individuel et un titre Club seront décernés à l'issue de cette Coupe de France de Roller de Vitesse :

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Benjamine

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Benjamin

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Cadette

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Cadet

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Jeune Femme

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Jeune Homme

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Vétéran Femme

Vainqueur du Vitesse & Fond Cumulé Vétéran Homme

Vainqueur de la Vitesse Junior Femme

Vainqueur du Fond Junior Femme

Vainqueur de la Vitesse Senior Femme

Vainqueur du Fond Senior Femme

Vainqueur de la Vitesse Junior Homme

Vainqueur du Fond Junior Homme

Vainqueur de la Vitesse Senior Homme

Vainqueur du Fond Senior Homme

Vainqueur Club

Chaque patineur appelé sur le podium recevra une médaille fédérale.

3.11 Récompenses et cérémonies protocolaires

Pour chaque manche comptant pour la CFRV les prix ou lots seront attribués.

Les cérémonies protocolaires se feront à l'issue de la manche.

La participation des patineurs aux cérémonies protocolaires est obligatoire, sauf cas de force majeure. **Pour toute absence injustifiée, le prix revenant au compétiteur ne lui sera pas remis.**

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue officielle du club pour les championnats. Pour

les courses pour lesquelles les équipes sont autorisées, le port de la tenue de course utilisée pour la compétition est requis.

La remise des récompenses pour le classement final aura lieu lors de la 1ère manche de la CFRV de la saison suivante.

Récompenses CFRV

Liste de prix pour les 8 classements suivants :

Junior Femme Vitesse

Junior Femme Fond

Senior Femme Vitesse

Senior Femme Fond

Junior Homme Vitesse

Junior Homme Fond

Senior Homme Vitesse

Senior Homme Fond

Les montants des primes sont définis dans le règlement financier CTS patinage de Vitesse.

3.12 Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement des épreuves ainsi que le classement final de la manche doivent être déposées suivant le règlement sportif.

Les réclamations concernant le classement général provisoire à l'issue de chacune des manches doivent être déposées dans un délai de 7 jours après publication de celui-ci sur le site internet de la FFRS par transmission d'un mail à l'adresse suivante : contact.course@ffroller-skateboard.com

Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats ou date de publication sur site de la FFRS.

TITRE II : MARATHON ROLLER – COUPE DE FRANCE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 Le Marathon Roller

1.1 Définition

Par définition (Larousse 2025), le mot Marathon désigne une épreuve d'endurance longue distance.

Les distances d'un marathon roller doivent se situer entre 20 et 120 km. **Dans le présent document, le mot marathon sera utilisé dans ce sens, quelles que soient la distance et la dénomination choisies par l'organisateur.**

Pour le championnat de France Marathon, la distance devra se rapprocher au plus près des 42.195 km. La distance peut être légèrement modifiée dans le but d'assurer la sécurité des patineurs.

1.2 Validation

Préalablement à l'attribution d'une compétition nationale avec inscription au calendrier fédéral, le circuit fera l'objet d'une visite de conformité par un délégué de la CTS Patinage de Vitesse, et/ou de la ligue concernée. Pour les tests de praticabilité du revêtement et du parcours, ils seront accompagnés d'un athlète régional. Le plan du parcours devra être fourni à la CTS Patinage de Vitesse.

Le délégué établira un document de conformité au cahier des charges et règlement sportif de la CTS Patinage de Vitesse.

En amont de la compétition, un plan/itinéraire et une vidéo du circuit seront diffusés sur le site/réseaux à destination des compétiteurs.

1.3 Règlement applicable

Le Règlement Sportif en vigueur s'applique aux Championnats de France et des Coupes de France Marathon Roller. Les règles spécifiques définies pour la route s'appliquent au marathon.

1.4 Lieux de pratique

Les épreuves se déroulent sur la voie publique et sont soumises à la législation en la matière (autorisation ou déclaration).

L'éclairage du circuit n'est pas obligatoire ; néanmoins, pour les compétitions risquant de se terminer en nocturne, il devra bénéficier d'un éclairage public suffisant, renforcé sur la ligne d'arrivée. Une sonorisation devra être audible au départ et dans le dernier kilomètre ; son extension à l'ensemble du parcours sera appréciée.

Profils

L'inclinaison transversale du parcours ne dépasse pas 5 %. La pente du parcours ne dépasse pas 5 %. Les exceptions à cette règle ne dépassent jamais 25% de la longueur totale du parcours.

Revêtement

Le revêtement du parcours est exempt de dégradation pouvant entraîner un danger pour les compétiteurs. Les trous et autres dégradations de la chaussée sont bouchés. Les dégradations mineures et les plaques de regard sont signalées à la peinture sur tout le parcours et de façon impérative dans la zone d'arrivée.

Lignes de départ et d'arrivée

La ligne de départ ne doit pas se situer à l'entrée ou dans un virage, sauf dans le cas où il n'existe pas d'autres possibilités.

La ligne d'arrivée est placée sur une partie droite, soixante (60) mètres minimum après la sortie d'un virage.

Les derniers 1000 mètres (panneau rouge) et 500 mètres (panneau blanc) devront être signalés.

1.5 Jury

Il sera composé d'un juge arbitre, un juge secrétaire et de 4 juges. Le nombre de juges peut être adapté selon la configuration du circuit. Au minimum 4 motos juges et 1 moto ouvreuse reliées par un système de communication seront nécessaires pour le bon déroulement et la surveillance des courses. Assurées en conséquence, ces motos pourront permettre le transport de passagers. Des casques supplémentaires seront prévus et fournis par la structure d'accueil.

1.6 Circuits

1.6.1 Circuit fermé sur voie publique

Il s'agit d'une boucle que les compétiteurs devront parcourir à une ou plusieurs reprises afin de parcourir la distance attendue. Le circuit fermé doit mesurer au moins 3 km. Les éventuelles dérogations à cette règle doivent être approuvées par la CTS Patinage de vitesse. En cas de passage à plusieurs reprises sur la ligne d'arrivée, un compte-tour sera nécessaire et la cloche sera sonnée pour annoncer le dernier tour.

1.6.2 Circuit ouvert sur voie publique

Le circuit ouvert se caractérise par un lieu de départ distinct du lieu d'arrivée. Les compétiteurs ne parcourent qu'une fois chaque portion du parcours.

1.7 Classement

Le classement est donné par l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée comme une course en ligne traditionnelle.

Les patineurs qui ne terminent pas sont classés dans l'ordre de leur abandon s'il est possible de le déterminer. Ils porteront la mention ABD.

Pour les épreuves sur circuit fermé, sur décision du juge arbitre, des patineurs n'ayant pas terminé l'épreuve et qui ont un temps au tour très supérieur au temps de course restant, pourront être arrêtés sur la ligne d'arrivée afin de respecter les délais de course. Ils seront classés selon leur nombre de tours au moment de l'arrêt.

Pour les épreuves se déroulant sur circuit ouvert, les coureurs les moins rapides rejoints par le véhicule balai sont tenus de quitter l'épreuve et de monter dans le véhicule balai afin notamment de permettre la réouverture des routes dans les délais accordés par les autorités. Tout refus de quitter l'épreuve entraînera la disqualification et la mise hors course. Le coureur mis hors course devra rendre son dossard et n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur de la compétition. Il perd son statut de compétiteur et devra respecter le code de la route.

1.8 Installations et Sécurité

Zone de départ

C'est la zone située de part et d'autre de la ligne de départ. Elle est organisée sur une ligne droite dont la longueur permet, si besoin, la mise en place des participants par catégorie et un départ en toute sécurité.

En aucun cas cette zone ne se situe dans une descente.

Des barrières de sécurité assurent le maintien des spectateurs hors de la zone réservée aux compétiteurs, derrière la ligne de départ. La profondeur de cet espace est fonction du nombre de participants. En aucun cas sa longueur n'est inférieure à cinquante (50) mètres.

Des barrières ou installations similaires sont placées après la ligne de départ sur cent (100) mètres minimum.

La ligne de départ est matérialisée au sol par une ligne blanche de 5 cm.

Une banderole ou une arche gonflable peut souligner la ligne de départ.

Zone d'arrivée

C'est la zone située de part et d'autre de la ligne d'arrivée.

La ligne d'arrivée est signalée au sol. Une banderole "ARRIVÉE" ou une arche gonflable est placée au-dessus de cette ligne. Si celle-ci est placée avant, ARRIVÉE est écrit au sol.

Un panneau indique les cinq cents (500) mètres.

Pour les marathons, cette zone commence à un kilomètre de la ligne d'arrivée. Elle est signalée par un panneau parfaitement visible indiquant la proximité de la ligne d'arrivée (1km, 500m et arrivée).

Afin de garantir la sécurité des patineurs et du public, les zones accessibles au public sont délimitées par des équipements adaptés afin d'isoler les patineurs du public. Cette disposition est appliquée au moins 150 m avant la ligne d'arrivée et 100m après la ligne d'arrivée au moyen de barrières. En cas de forte affluence, cette zone devra être étendue.

Sécurité du circuit

Des passages piétons devront être matérialisés et surveillés en permanence par des bénévoles qui devront réguler les traversées en fonction du passage des patineurs.

Les zones pouvant présenter un risque de par la nature du revêtement ou de par la configuration du circuit sont elles aussi classées en **zone rouge**. Elles font l'objet d'aménagements et de protections adaptées qui devront être validés par le juge arbitre et le référent Course le cas échéant.

Les abords du parcours sont dégagés de tout obstacle pouvant présenter un risque pour les patineurs. S'ils ne peuvent être enlevés, ils font l'objet d'une protection adaptée.

Une voiture balai avec moyens de communication radio, apte à accueillir simultanément plusieurs athlètes suivra toutes les épreuves en ligne.

Enfin, chaque croisement sera fermé par des barrières et surveillé par un signaleur pour sécuriser la course et empêcher l'accès d'engins motorisés sur le circuit, conformément à l'arrêté préfectoral obtenu par la structure d'accueil.

Zone de ravitaillement

Pour les parcours dont la longueur est supérieure à 20 km, le ravitaillement est autorisé. Il est placé environ à mi-parcours de la distance de course.

Véhicules

Les véhicules présents sur le circuit devront respecter les demandes du jury concernant la sécurité ; notamment lors de l'arrivée, le juge arbitre pourra demander de limiter le nombre de motos sur le circuit pour éviter toute gêne aux participants.

2 La Coupe de France de Roller Marathon (CFMR)

2.1 Préambule

Tout club ou organe déconcentré affilié à la fédération peut proposer l'organisation d'une épreuve de la Coupe de France. Les organisateurs privés peuvent aussi obtenir une CFMR après accord de la CTS Patinage de Vitesse.

Le dossier (copie de la demande d'attribution électronique, parcours détaillé, cahier des charges et présent protocole paraphés) devra être retourné à la CTS Patinage de Vitesse par mail à l'adresse suivante : contact.course@ffroller-skateboard.com et à la CTS de ligue. Pour être validé le dossier devra comporter une trace GPS et une vidéo de présentation du parcours, ces éléments devront être joints au dossier pour que la commission course puisse statuer.

[Lien demande d'attribution](#)

2.2 Programme

2.2.1 Le Marathon

Cette course est d'une distance totale entre 20 et 120 km. C'est la course "*principale*" de la manifestation.

Si cette course fait plus de 25 km et moins de 45 km, elle est ouverte de la catégorie Jeune à vétéran.

Si cette course fait plus de 45 km, elle est ouverte seulement à partir de la catégorie Junior.

Si cette course fait 25 km ou moins, les cadets pourront y participer et seront classés et récompensés séparément.

World Skate autorise l'utilisation des roues 125 mm exclusivement sur tous les marathons de la catégorie jeune à vétéran.

Les coureurs non licenciés, désirant participer à ces épreuves, devront présenter un certificat d'aptitude à la pratique du roller en compétition. Le club organisateur collectera les certificats médicaux que le responsable de la Commission Coupe de France pourra consulter si besoin.

Un temps limite peut-être mis en place sur les épreuves par l'organisateur de la course ce temps sera précisé lors de l'inscription.

2.2.2 La course "*Loisir*"

Cette Course Loisir peut prendre différentes formes : Course en ligne, course individuelle ou par équipe à durée déterminée individuelle (1h ou plus en solo, 4 h à 4 équipiers, ...), randonnée...

L'organisateur précisera la formule retenue dans son dossier de demande d'organisation pour la Coupe de France. Il peut proposer à la CTS Patinage de Vitesse de la FFRS tout autre format de course, mais si cette proposition n'est pas validée par la commission, il devra revenir à l'une des formules décrites en début de ce paragraphe.

La Course Loisir est ouverte aux licenciés possédant une licence FFRS compétition, aux licenciés FFRS loisirs et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du roller en compétition).

2.2.3 Les Courses ENFANTS

Elles sont ouvertes des Super-Mini aux Cadets (U14 et U15) licenciés FFRS compétition. L'organisateur peut les proposer aux licenciés FFRS loisirs et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du roller en compétition).

Lorsque la course loisir est ouverte aux cadets (U14 et U15), une course Enfants n'est pas organisée pour cette catégorie.

Selon le nombre de participants, des catégories peuvent être regroupées pour les courses.

Les classements sont effectués par catégorie.

2.2.4 Autres animations pouvant figurer au programme d'une étape

Toutes les animations concernant d'autres disciplines de la FFRS et/ou visant à faire participer le public (démonstrations, organisation d'une Randonnée, Journée Tous en Roller, École du Roller Français, ...) sont fortement appréciées.

2.3 Les équipes officielles CFMR

Une équipe est composée de 3 à 5 patineurs/patineuses, équipe hommes et femmes séparées. Il n'y a pas d'équipe mixte. Elle peut se composer de patineurs de toutes les catégories concernées par le classement scratch de la CFMR. (Juniors à vétérans)

Le responsable de l'équipe (capitaine d'équipe) inscrit son équipe en fournissant : nom d'équipe et pour chaque patineur de l'équipe, nom, prénom numéro de licence ; et joint une photo de l'équipe au complet.

L'inscription officielle d'une équipe à la CFMR se fera par voie électronique sur [Rolskanet](#).

Le tarif d'inscription des équipes est défini dans le règlement financier des compétitions de la FFRS.

L'inscription de l'équipe doit être faite au plus tard la veille de la première course de la saison sportive en cours pour que les points de la première manche de la CFMR soient comptabilisés pour l'équipe. Une dérogation pourra être accordée sur demande motivée à la CTS Patinage de Vitesse en cas d'inscription hors délai. Aucune modification d'équipe ne sera prise en compte après cette date ou après la date d'inscription de l'équipe si elle a lieu plus tard dans la saison.

Seuls les résultats des membres d'une équipe acquis après l'inscription seront pris en compte pour le classement général à la coupe de France (sauf dérogation accordée). Le port d'une tenue aux couleurs de l'équipe est obligatoire pour que les résultats des patineurs soient pris en compte.

Pour le classement des équipes le championnat de France (France Marathon) n'est pas pris en compte, les patineurs devant concourir sous les couleurs de leur club.

Les patineurs inscrits sur une épreuve de la coupe de France Marathon doivent posséder une licence en cours de validité pour que leur classement puisse être pris en compte pour le classement général de la coupe de France.

2.4 Les procédures de départ

2 types de départs sont possible en fonction de la compétition

- Championnat de France et épreuves WIC : départs séparés Hommes et Femmes.
- Autres épreuves : départ commun Hommes et Femmes toutes catégories.

2.5 Les classements de la Coupe de France Marathon Roller

Seule la **course principale** de la manifestation fera l'objet d'un classement officiel Coupe de France avec attribution de points. Les courses d'encadrement ne feront pas l'objet d'un classement général sur la saison.

2.5.1 Principe d'attribution des points sur chaque étape

Les résultats de l'étape seront publiés sous forme d'un résultat toutes catégories Femmes-Hommes et par catégorie. L'attribution des points de l'étape pour les classements individuels Hommes et Femmes seront séparés et distincts.

Le classement Scratch sera utilisé pour les primes d'étape affectées respectivement et séparément aux femmes et aux hommes.

Seule la course comportant (entre autres) la catégorie Senior sera prise en compte pour l'attribution des primes d'étape.

La recommandation de la CTS Patinage de Vitesse est d'organiser un marathon Femmes et un marathon Hommes avec toutes les catégories autorisées selon la distance. Ce format est obligatoire pour les championnats de France Marathon. Il n'y a pas d'attribution de primes sur cette étape mais uniquement une attribution de points (sauf classement par équipes).

2.5.2 Récompenses d'étape

Les trois premiers sur chaque catégorie autorisée sur l'épreuve (en fonction du nombre de km) seront récompensés (podium) à toutes les étapes.

Les primes d'étapes sont décrites dans le règlement financier de la FFRS.

Les organisateurs des épreuves sont libres de remettre d'autres récompenses à l'issue des courses d'encadrement (loisirs et enfants).

2.5.3 Attribution des points d'étape

Pour la saison, l'attribution de points à chaque étape est le même quel que soit le nombre des concurrents selon le tableau ci-dessous :

Place	Nombre de points	Place	Nombre de points	Place	Nombre de points	Place	Nombre de points
1	130	41	71	81	31	121	2
2	120	42	70	82	30	122	2
3	115	43	69	83	29	123	2
4	111	44	68	84	28	124	2
5	108	45	67	85	27	125	2
6	106	46	66	86	26	126	2
7	105	47	65	87	25	127	2
8	104	48	64	88	24	128	2
9	103	49	63	89	23	129	2
10	102	50	62	90	22	130	2
11	101	51	61	91	21	131	2
12	100	52	60	92	20	132	2
13	99	53	59	93	19	133	2
14	98	54	58	94	18	134	2
15	97	55	57	95	17	135	2
16	96	56	56	96	16	136	2
17	95	57	55	97	15	137	2
18	94	58	54	98	14	138	2
19	93	59	53	99	13	139	2
20	92	60	52	100	12	140	2
21	91	61	51	101	11	141	2
22	90	62	50	102	10	142	2
23	89	63	49	103	9	143	2
24	88	64	48	104	8	144	2
25	87	65	47	105	7	145	2
26	86	66	46	106	6	146	2
27	85	67	45	107	5	147	2

28	84	68	44	108	4	148	2
29	83	69	43	109	3	149	2
30	82	70	42	110	2	150	2
31	81	71	41	111	2	151	2
32	80	72	40	112	2	152	2
33	79	73	39	113	2	153	2
34	78	74	38	114	2	154	2
35	77	75	37	115	2	155	2
36	76	76	36	116	2	156	2
37	75	77	35	117	2	157	2
38	74	78	34	118	2	...	...
39	73	79	33	119	2	Abandon	1
40	72	80	32	120	2	Non partant	0

2.5.4 Le classement général individuel par catégorie de la CFMR

Il est effectué pour les catégories suivantes, classements hommes et femmes séparés des catégories Junior à Vétéran 4. Il est calculé par un cumul des points obtenus au classement scratch de chaque étape de la CFMR selon le principe de calcul suivant : si le nombre d'étapes du circuit est « N », seuls les « N-1 » meilleurs résultats seront comptabilisés dans le classement général individuel. Une absence de participation est considérée comme le plus mauvais résultat (pas de points marqués).

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière étape, c'est le meilleur résultat sur cette dernière étape de la saison qui prime, ou à défaut la plus récente à laquelle a participé au moins l'un des deux coureurs.

Le barème des points individuels attribués à chaque étape.

2.5.5 Le classement général scratch de la CFMR

Les points d'une épreuve ne seront comptabilisés pour le classement général Scratch de la saison que si toutes les catégories d'un même sexe prennent un départ commun (à partir de junior). Si un marathon vétéran est organisé séparément, les points seront attribués pour chaque épreuve et comptabilisés pour le classement général de la catégorie mais pas pour le classement général scratch.

Le classement général scratch toute catégorie de la saison est calculé par un cumul des points obtenus au classement scratch de chaque étape de la CFMR répondant aux principes ci-dessus, selon le principe de calcul suivant : si le nombre d'étapes du circuit est « N », seuls les « $N-1$ » meilleurs résultats seront comptabilisés dans le classement général scratch. Une absence de participation est considérée comme le plus mauvais résultat (pas de points marqués).

2.5.6 Le classement général par équipes

Les équipes bénéficient à chaque étape du cumul des points individuels des 3 premiers patineurs de l'équipe du classement scratch des épreuves répondant aux critères sauf le championnat de France marathon.

2.5.7 Podiums et primes du classement général Marathon

Les podiums du classement général de la Coupe de France Marathon Roller auront lieu dans la mesure du possible lors de la 1ère manche de la saison suivante.

Les primes de classement général SCRATCH (individuel et par équipe) sont décrites dans le règlement financier de la FFRS.

3 Championnat de France Marathon

3.1 Programme

Cette course sera prise en compte dans le classement de la Coupe de France Marathon sauf pour le classement par équipes. L'ensemble des règles de la CFMR s'appliquent.

Le programme du championnat de France est le suivant :

- Un marathon femmes (limite 2h)
- Un marathon Homme (limite 2h)

Des courses d'encadrement peuvent être éventuellement ajoutées au programme après validation par la CTS Patinage de vitesse.

3.2 Règles de participation

Tous les licenciés Compétition de la FFRS peuvent participer aux championnats de France des catégories Jeunes à Vétérans 4 (la distance étant inférieure à 45 km).

Les ressortissants étrangers licenciés Compétition dans un club affilié à la FFRS participent de droit aux championnats nationaux, sans pouvoir toutefois figurer au classement officiel de la compétition. Le classement complet avec tous les participants sera également disponible. Un compétiteur binational peut figurer sur le classement officiel d'un championnat de France jusqu'à sa majorité. Par la suite, il doit choisir le pays pour lequel il souhaite concourir.

Les ressortissants étrangers **non licenciés dans un club affilié à la FFRS** devront valider une licence journalière internationale sur Rolskanet avant de pouvoir s'engager. (Contacter le service compétitions de la FFRS competitions@ffroller-skateboard.com pour connaître la procédure d'engagement.).

Les licences loisirs ou les non licenciés ne peuvent pas participer aux championnats de France

3.3 Inscriptions

Les inscriptions pour le Championnat de France Marathon seront faites directement par ROLSKANET par les responsables de club ou par les patineurs. Le règlement se fera via ROLSKANET, selon la procédure définie pour tous les championnats de France. Aucune inscription non finalisée avant la clôture des inscriptions ne sera acceptée sauf dérogation accordée par la CTS Patinage de vitesse.

Les participants aux courses d'encadrement s'inscriront soit directement auprès de l'organisateur soit sur Rolskanet selon le choix de l'organisateur, comme pour les autres étapes de la CFMR.

3.4 Récompenses

Les 3 premier(e)s de chaque catégorie de jeunes à Vétérans 4 seront récompensés par des médailles or, argent et bronze. Le champion de France recevra un maillot tricolore.

ANNEXES TITRE II

Location de transpondeurs

Les participants ont la possibilité de louer des transpondeurs fournis par la CTS Patinage de Vitesse (ou à une ligue en possédant si le nombre de transpondeurs fournis par la CTS Patinage de vitesse n'est pas suffisant). L'organisateur doit communiquer à la CTS Patinage de Vitesse un estimatif de transpondeurs à louer deux mois avant l'événement. L'organisateur doit anticiper l'acheminement des transpondeurs sur son lieu de compétition ainsi que le retour vers l'instance qui en est propriétaire.

L'organisateur indiquera, dans un délai maximum d'une semaine qui suit l'événement, le nombre de transpondeurs loués. La CTS Patinage de vitesse émettra la facture de règlement à l'organisateur.

Le prix de la location par patineur est défini dans le règlement financier de la FFRS. Une caution doit être demandée et gérée par l'organisateur. Tout transpondeur non restitué à la CTS Patinage de vitesse sera facturé (voir règlement financier CTS Patinage de Vitesse)

Étapes de la coupe de France Marathon Roller

Les étapes de la coupe de France Marathon Roller sont indiquées sur le calendrier national Course.

Résultats d'une épreuve de la CFMR

Les résultats des épreuves qui ont lieu sur une épreuve de la Coupe de France marathon roller doivent être transmis à la commission course via le mail dédié (contact.course@ffroller-skateboard.com) sous 7 jours.

Le format à utiliser est tel que présenté ci-dessous, sous Excel pour faciliter le travail de concaténation et accélérer les contrôles et la publication des résultats.

Position	Nom	Prénom	Catégorie	Licence FFRS	Année de naissance	Sexe	Club	Equipe CFMR	Temps Total	Nombre de tours

Les organisateurs d'une épreuve de la Coupe de France ont l'obligation de publier de façon dématérialisée les résultats à l'issue de l'épreuve. Ceci afin de permettre aux coureurs de porter éventuellement réclamation conformément au règlement en vigueur ou de mentionner une anomalie au niveau du classement (catégorie, genre, orthographe des noms...)

La commission Patinage de Vitesse ajoutera également les résultats une fois validés sur Sportity.

TITRE III : ROLLER INDOOR ET CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 RÈGLES SPÉCIFIQUES AUX COMPÉTITIONS INDOOR

Le présent chapitre ne comprend que les règles spécifiques à l'Indoor.

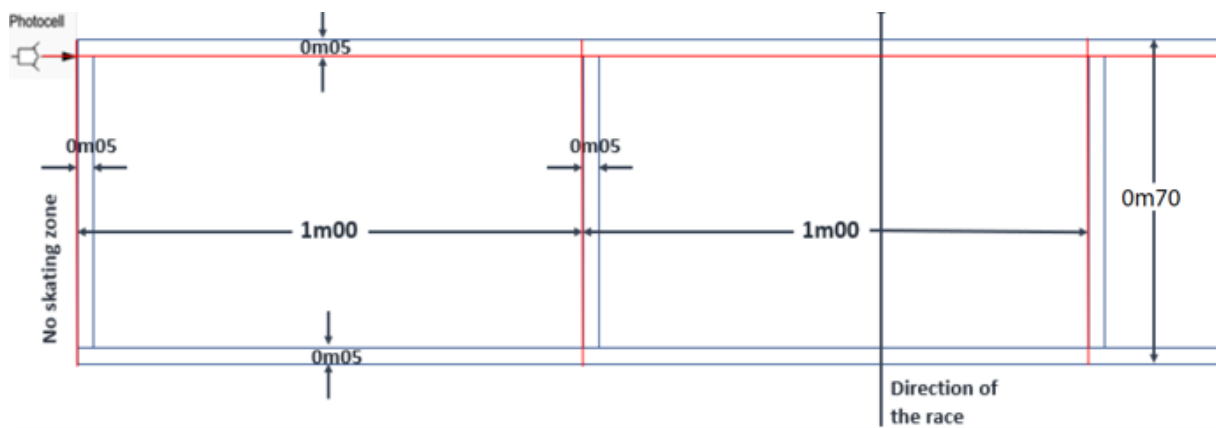
1.1 BALISAGE PISTE

Il fait toujours référence au plan du parcours indoor décrit dans le point ci-dessous du présent règlement en veillant au marquage au sol des lignes de départ, d'arrivée et aux emplacements des plots définis sur ce plan.

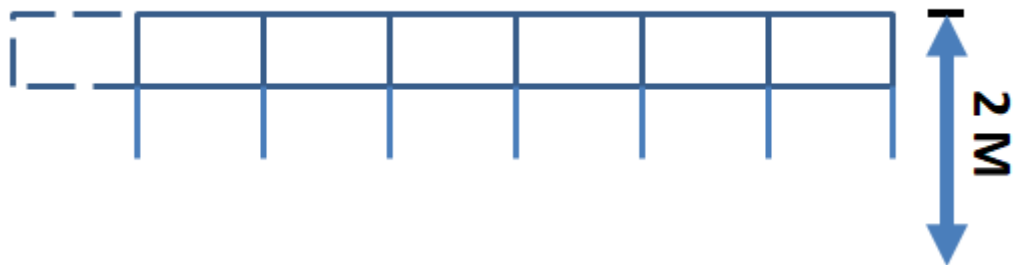
La piste sera délimitée par 4 plots disposés selon le plan type (Annexe plan parcours indoor). Partant d'une aire d'évolution de forme rectangulaire d'un minimum hors tout de 20x40 mètres, ces plots délimitent la corde du parcours pour constituer un parallélogramme, inclus dans cette aire, d'une largeur comprise entre 8 et 11 mètres et d'une longueur entre plots des lignes droites de 26 à 28 mètres. Les proportions entre longueur et largeur doivent être respectées comme indiqué sur le plan du parcours type.

1.2 LIGNE DE DÉPART

Le marquage au sol de la ligne de départ sera complété par la matérialisation de 6 couloirs de 1 mètre de largeur, sur 0,70 mètre de profondeur (lignes de 5 cm comprises) définissant la position de départ des compétiteurs, une septième case intérieure au circuit sera rajoutée. Les lignes latérales seront prolongées sur deux (2) mètres de profondeur pour les départs des courses de fond.



DEPART

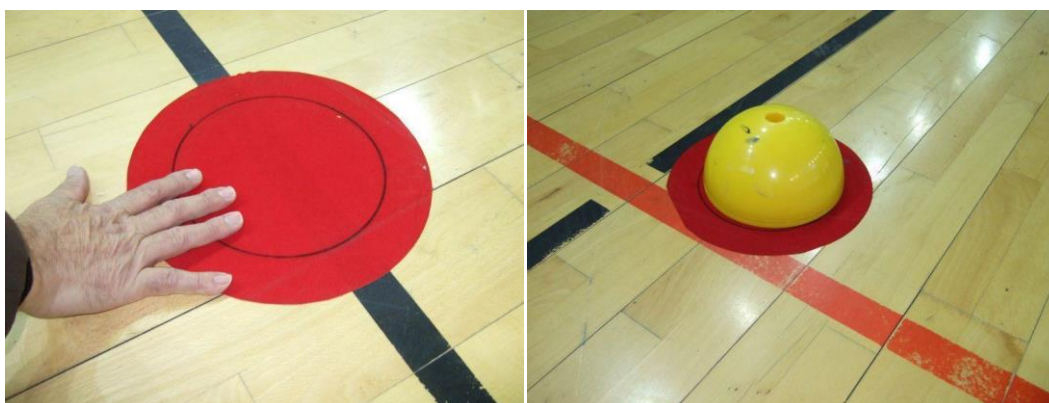


1.3 PLOTS DE BALISAGE

Les plots de couleur jaune (de préférence), seront de forme $\frac{1}{2}$ sphérique d'un diamètre de 20 cm et d'un poids de 1 kg (plot à lester type ou équivalent référence CASAL F354-97 ou équivalent). Le plan de pose du plot sera recouvert du même adhésif spécial velours que les disques de tolérance.



Chaque plot sera posé sur un disque adhésif spécial velours, de couleur rouge (de préférence), de faible épaisseur collée au sol sur l'axe de positionnement du plot. En cas de non-disponibilité de plot de couleur jaune, l'organisateur veillera à placer un disque adhésif de couleur contrastée (ex : plots rouges, disque adhésif jaune). Ce disque d'un diamètre de 30 cm, aura une couronne de 5 cm matérialisée en sa périphérie permettant le centrage du plot.



Caractéristiques : Adhésif spécial velours rouge type VENILIA vendu en magasins de bricolage ou sur internet (Exemple Feutrine 100% viscose, haut de gamme, épaisseur environ 1 mm, 145 g/m2, support adhésif acrylique de grande tenue. Disques à découper dans le métrage.

1.4 MISE EN PLACE DES COUREURS SUR LA LIGNE

- L'appel sur la ligne se fait en fonction de l'ordre de la feuille d'inscription.
- Le placement est laissé à l'initiative du coureur dans le couloir de son choix.
- 6 patineurs maximum en vitesse ; 7 autorisés en finale ou finales de classement si deux patineurs ne peuvent être départagés à la dernière place de la série (égalité de classement sur l'ensemble des séries). Ils seront placés sur la première ligne. Au-delà de deux patineurs ex aequo, des barrages de classement seront effectués. 7 patineurs autorisés si l'effectif total de la catégorie est de 7 patineurs ou moins engagés.

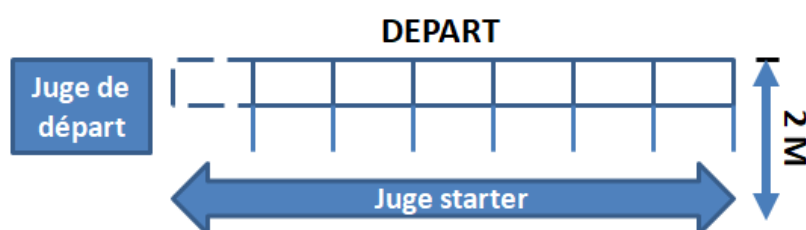
- 12 patineurs en fond ; un 13ème sera accepté dans les mêmes conditions qu'en vitesse fi).(deux patineurs ayant le même classement en dernière position de la série lors des finales, au-delà de deux patineurs ex aequo des barrages seront effectués)
- Si 13 partants, Il y aura dans ce cas 7 patineurs sur la première ligne en décalant sur le côté interne.

1.5 PROTOCOLE DE DÉPART

Les 2 juges de virages côté départ effectuent ensemble les départs.

Le juge de départ place les patineurs et est le témoin des cartons jaunes.

Le juge starter se place derrière les coureurs et donne le départ (pistolet ou sifflet).



Le juge de départ indoor doit donner uniquement des consignes de course. Il doit s'adresser de manière générale, ne jamais viser personne.

- Le départ des courses de Fond se fait en deux temps : *“attention”* (le patineur se met en position et doit rester immobile) puis sifflet ou pistolet du juge starter
- Le départ en vitesse se fait en 3 temps de la même façon qu'en extérieur :
 - Lorsque tous les patineurs ont été appelés, le juge starter leur donne l'autorisation de prendre leur place sur la ligne de départ en disant : *« A VOS MARQUES »*. Les patineurs ont jusqu'à cinq (5) secondes pour prendre leur place.
 - Station debout
 - Le premier patin doit rester dans le rectangle, sans toucher aucune ligne, avant, latérale ou arrière. Le deuxième patin peut être en dehors ou dans le rectangle. Il ne doit pas toucher les lignes latérales.
 - A la commande *« PRÊT »*, le patineur prend sa position définitive de départ, puis doit rester immobile.
 - Puis le juge starter, à sa convenance, donne le signal de départ (coup de sifflet/ pistolet).
 - Si un patineur a un problème après le premier signal *« Prêt »* il peut signaler son problème au juge starter en levant une main. Cette possibilité est autorisée une seule fois pour chaque patineur. Dans ce cas, le starter arrête la procédure de départ et demande à tous les patineurs de quitter la zone de départ, puis il reprend la procédure de départ.

1.6 RÈGLE DES FAUX DÉPARTS

Les fautes pour faux départ sont cumulables tout au long d'une même épreuve. Les règles sont identiques pour la vitesse et le fond qui sont deux épreuves du Championnat.

Carton Jaune présenté à :

Tout compétiteur qui n'aura pas respecté le protocole de départ

Carton Rouge présenté à :

Tout compétiteur qui cumulera 2 cartons jaunes.

Un compétiteur recevant un carton rouge sera disqualifié pour faute technique et sera classé dernier du tour où il reçoit le carton rouge. Il pourra continuer le tournoi. S'il commet un troisième faux départ, il recevra à nouveau un carton jaune.

L'utilisation des cartons (rouge, jaune) est exclusivement réservée au protocole de départ.

1.7 CAS DE CHUTE AU DÉPART

Au départ, dans la zone comprise entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, en cas de chute causée par contact entre coureurs, la course est arrêtée et un nouveau départ est donné.

Sur ordre du juge starter ou du JA le départ peut être répété lorsque :

- Il y a une obstruction involontaire entre deux ou plusieurs patineurs provoquant une chute
- Une faute se produit (manches, séries, demi-finales et la finale) pouvant influencer le résultat de la course selon l'avis du juge starter ou du juge arbitre.

1.8 RÈGLE DES DOUBLES

Les patineurs à l'arrière de la course sont sortis lorsqu'ils sont sur le point d'être dépassés par la tête de course à l'exception du peloton.

Toutefois le juge arbitre peut décider, s'il en juge l'utilité, de sortir le peloton pour le bon déroulement de la fin de course (dangerosité pour les patineurs ou perturbation du classement de la tête de course).

En tout état de cause, il est recommandé de ne pas laisser moins de 5 patineurs (afin de compléter un podium).

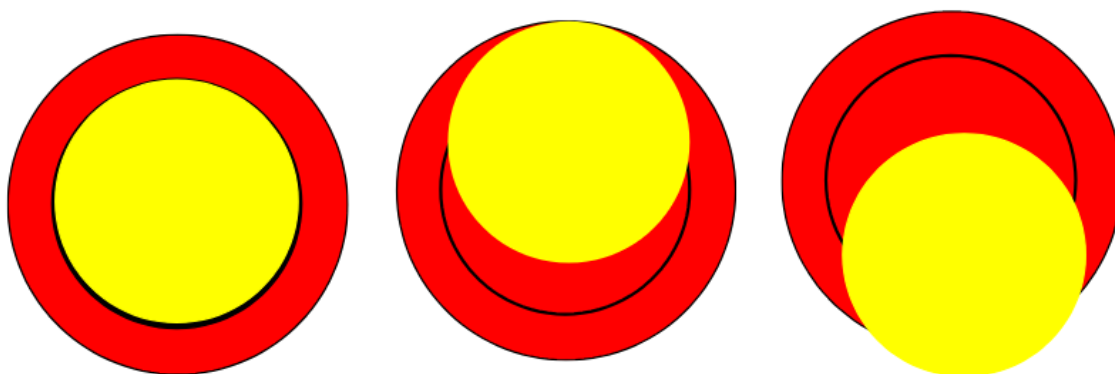
1.9 FAUTES SUR PASSAGE DES PLOTS

- Tout coureur faisant sortir même partiellement un plot du disque rouge (selon schéma) sera aussitôt mis Hors Course (HC). Il devra quitter immédiatement le circuit avec classement à la dernière place de la série la plus nombreuse.

- Le patineur qui sort le plot suite à une chute provoquée par un autre patineur ne sera pas mis hors Course. Le patineur qui passe à l'intérieur du plot pour éviter un patineur au sol ne sera pas mis hors course selon l'appréciation du juge.
- Tout patineur mis HC pour faute sur plot et qui refuse de sortir au bout de trois appels, sera disqualifié pour faute sportive (Vitesse ou fond).
- Attention, la remise en place des plots au centre du disque est laissée, suivant les circonstances de course, à l'initiative et la diligence des juges.
- Tout patineur touchant un plot préalablement sorti partiellement ou en totalité du disque de tolérance et non positionné à l'intérieur du disque, ne sera pas sanctionné.
- Lorsque le plot est totalement sorti du disque de tolérance et n'a pu être remis en place, c'est le disque de tolérance qui sert de référence. Tout coureur roulant côté intérieur du parcours (en dehors du disque de référence) sera mis Hors Course.
- Un patineur qui saute le plot sera mis H.C.

Disque de référence = cercle noir sur feutrine rouge

Disque de tolérance = feutrine rouge



<i>Position initiale</i>		<i>Tolérance</i> <i>Déplacement du plot</i> <i>à l'intérieur du disque</i> <i>de tolérance</i>		<i>Mise HORS COURSE</i> <i>Déplacement du plot à</i> <i>l'extérieur du disque de</i> <i>tolérance</i>
---------------------------------	--	---	--	--



Pas de Faute



Pas de Faute



Hors course pour passage intérieur

1.10 INTERRUPTION ET REPRISE DE COURSE

En cas d'interruption de course pour cause de sécurité (chute nécessitant les secours ou mettant en danger les patineurs et les secouristes, sol glissant ou autres raisons validées par le juge arbitre...), les conditions de reprises seront les suivantes :

- Course de vitesse : reprise depuis le début dans les conditions de départs initiales, à l'exception des patineurs mis hors course, disqualifiés ou exclus.
- Course de fond :
Reprise de la course avec les patineurs présents (à l'exception des patineurs mis hors course, disqualifiés ou sortis avant l'interruption) et avec le nombre de tours restants, éventuellement majorés de quelques tours pour avoir au minimum la moitié de la distance initiale selon la décision du juge arbitre. Les patineurs seront positionnés selon la liste de départ.

1.11 AUTRES FAUTES ET SANCTIONS

Les fautes et sanctions sont applicables selon le règlement général (Cf. règlement arbitrage). Les disqualifications sont applicables en indoor.

Pour les courses indoor, la disqualification pour faute technique (plot, faux départs...) n'empêche pas la participation à la suite de l'épreuve.

Lorsqu'un patineur est mis "*hors course*" (considéré comme DSQ-FT) , il doit quitter immédiatement le circuit avec classement à la dernière place de la série la plus nombreuse (séries ou finales). Il pourra toutefois continuer la compétition.

1.12 RÉCLAMATION

- Aucune personne n'est admise à l'intérieur du circuit en dehors des personnes autorisées par leur fonction. (CTS, juges, organisation, référent course, service de secours) ;
- Toute réclamation doit être faite conformément au règlement sportif national ;
- Les réclamations (texte, licence et chèque) obligatoirement instruites par un responsable licencié ou son suppléant désigné sur la feuille d'engagement du club, seront déposées selon les modalités annoncées préalablement..

1.13 SÉCURITÉ

La sécurisation du parcours doit être assurée à l'aide de tapis (ou autre) protégeant les patineurs de tout obstacle dangereux en cas de chute.

Il est à noter que ce championnat étant le plus souvent réalisé sur un parquet, les crèmes appliquées sur le corps ne sont pas admises car elles rendent le parcours glissant provoquant des chutes. Un patineur ayant enfreint cette règle se verra refuser le départ.

Selon le matériel utilisé pour définir les limites du circuit et la configuration de la salle, les sorties devront se faire selon les directives du jury.

2 CHAMPIONNAT DE FRANCE INDOOR

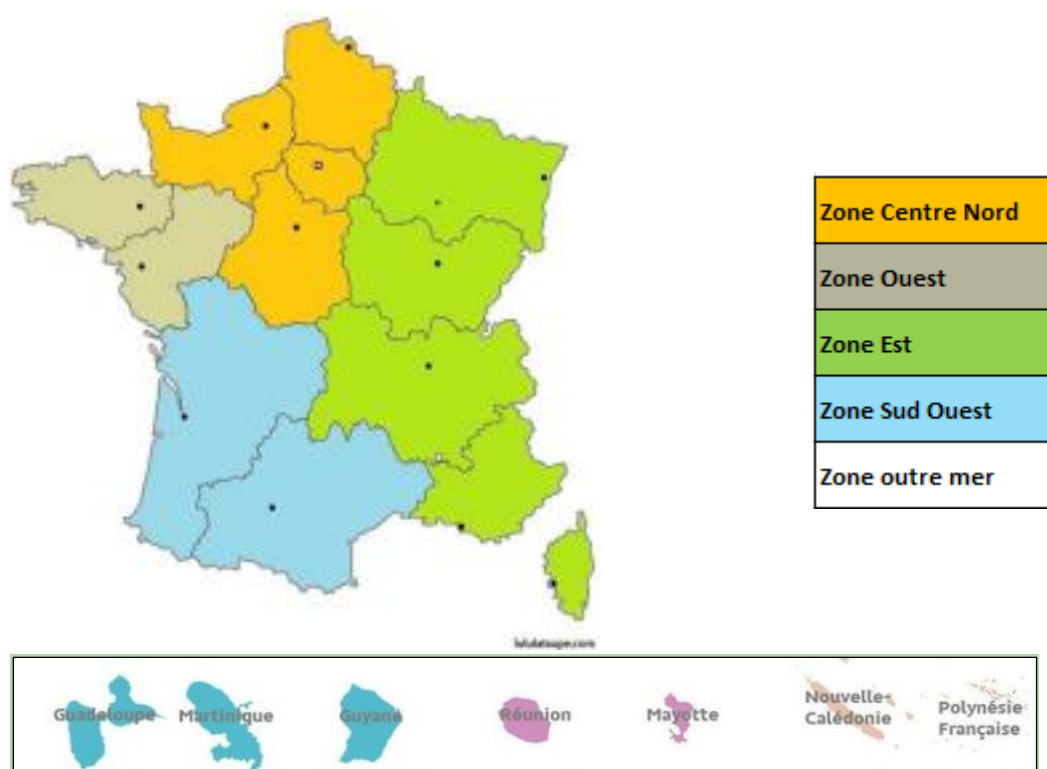
Il est réservé aux licenciés individuels FFRS ou provenant d'un club affilié FFRS, filles et garçons, des catégories Poussins (PO), Benjamins (BE), Cadets (CA), Jeunes (JE) et Absolus (Absolus F = JUF +SEF / Absolus H = JUH+SEH). Le titre de Champion de France et les places sur le podium ne peuvent être obtenus que par les ressortissants de nationalité française.

Cette compétition consiste en deux épreuves qualificatives et une finale nationale.

Les épreuves qualificatives devront être disputées dans différentes zones du territoire au plus tard trois semaines avant la finale. Les frais d'engagement sont définis dans le règlement financier et seront réglés lors des inscriptions sur Rolskanet.

2.1 DÉFINITION DES ZONES GÉOGRAPHIQUES de QUALIFICATION

2.1.1 Découpage



Le territoire est découpé en 5 zones de qualification selon le plan ci-dessus. Après concertation, les Commissions Course des Ligues de chaque zone déterminent le lieu des compétitions qualificatives de leur secteur. Chaque compétition, quelle que soit l'entité organisatrice, (club, CCL ou autre) se déroule sous l'autorité (engagements, courses, résultats, etc..) du CCL du lieu de la manifestation.

2.1.2 Détermination des quotas par zones de qualification

Pour déterminer les qualifiés par catégorie issus des classements généraux fond et vitesse des zones.

Le principe de répartition des qualifiés sur les 5 zones est le suivant :

- 1 par zone soit 5 au total,
- Au prorata des patineurs ayant participé aux deux qualifications dans chaque zone.

Critères de participation :

- Les licenciés des clubs devront concourir dans la zone du siège de leur club.
- Les licenciés à titre individuel résidant en métropole devront participer aux compétitions qualificatives de la zone de la ligue de leur domicile.
- Les licenciés à titre individuel résidant à l'étranger devront participer aux compétitions qualificatives de zone dans la ligue de métropole de leur choix, cette ligue devant obligatoirement être suffisamment représentative au niveau de la discipline course (organisation de championnats régionaux). Le choix de cette ligue, qui restera la même pour toutes les compétitions de la saison, sera communiqué à la Commission Course de la FFRS dès la première compétition qualificative.

Cas particulier :

Un patineur qui ne peut pas participer aux qualifications dans la zone dont dépend son club pour des raisons professionnelles, d'études, ou autre, doit informer la commission course de sa ligue d'origine en copie à la commission course de la FFRS pour décision, au plus tôt et, dans tous les cas, avant la clôture des engagements de la première interzone de sa ligue d'origine et de la zone d'accueil.

La décision, quelle qu'elle soit, sera notifiée au patineur demandeur ainsi qu'à la CTS de sa ligue d'origine et aux responsables des 2 zones concernées.

Le patineur sera pris en compte dans les participants et les quotas de sa zone d'origine. La liste des qualifiés/qualifiables devra en tenir compte après concertation entre les CCL de la zone d'origine. **Le patineur ne sera pas pris en compte dans les participants pour le calcul des quotas de la zone d'accueil.**

À l'issue des deux épreuves de qualification, chaque responsable de zone établira le classement général définitif, par catégorie. Ce classement général sera issu du cumul des points acquis aux quatre classements finaux (fond et vitesse) En cas d'égalité de points de concurrents, ce sont les points de la dernière épreuve qui départagent les ex-æquo. A égalité de points, un patineur ayant participé aux deux manches qualificatives sera classé devant un patineur n'ayant fait qu'une manche.

2.1.3 Qualifications critères, procédure, envoi des résultats

2.1.3.1 Envoi des résultats de la compétition qualificative

Les résultats complets Vitesse et Fond des épreuves qualificatives de zone devront être envoyés par mail à contact.course@ffroller-skateboard.com, au plus tard dans les 3 jours après le déroulement de la compétition.

Chaque responsable de zone établit une liste de qualifiables à l'issue des deux épreuves qualificatives en concertation avec l'ensemble des CCL de la zone. La liste de qualifiables doit dépendre des résultats sportifs et non du nombre de qualifiés espérés. Cette liste devra donc être envoyée avant la publication des quotas par zone.

En fonction du taux de participation, le quota attribué par zone et catégorie sera déterminé et transmis au responsable de chaque zone pour diffusion. Un patineur ne peut être qualifié que si son nom apparaît dans la

liste des qualifiables établie par le responsable de zone. En cas d'absence, un repêchage pourra avoir lieu parmi les autres patineurs.

La confirmation de qualification des patineurs n'ayant pas de CCL dans leur ligue, ou celle des licenciés individuels reste du ressort du responsable de zone.

Règles de repêchage pour atteindre le quota de qualifiés :

Si 1 ou plusieurs patineurs qualifiés dans sa zone déclinent leur participation au France Indoor, ils pourront être remplacés, sur décision des responsables de zone. Dans le délai imparti, le responsable de chaque zone réajuste si nécessaire les listes de qualifiés ; puis il transmettra ces modifications en temps réel à contact.course@ffroller-skateboard.com.

La transmission en temps réel permettra aux clubs de procéder à leurs engagements aux championnats dès la modification des qualifiés de la zone.

(1) Qualifiables : Patineurs remplissant les conditions préalables pour postuler à la liste des qualifiés sur décision des responsables de zone.

(2) Qualifiés : Patineurs sélectionnés au Championnat de France Indoor

2.1.3.2 Cas particulier

Avant la clôture des engagements, en cas de désistement (blessure, maladie), un patineur engagé pourra éventuellement être remplacé par un patineur de sa zone ayant participé au minimum à une des épreuves qualificatives., sous réserve de justification par un certificat médical transmis à contact.course@ffroller-skateboard.com.

Si la zone ne peut proposer un remplacement, le quota pourra être transféré sur une autre zone pour compléter la composition de la finale.

2.1.3.3 Les engagements

L'établissement d'une liste des qualifiés par zone n'exonère pas les clubs de la procédure engagement par le biais du système d'enregistrement des compétitions.

Les engagements seront à faire par les clubs selon les règles du système d'enregistrement des compétitions sur Rolskanet Sportif.

Le règlement des engagements se fera par prélèvement automatique via Rolskanet ou par paiement CB en cas d'engagement individuel. Les factures seront émises automatiquement. Toute absence injustifiée d'un patineur engagé ne donnera pas lieu à remboursement des frais d'engagement considérée comme due dès l'engagement effectué.

2.1.3.4 Synthèse de la procédure de qualification

- Chaque zone envoie les résultats (rang en vitesse et fond ainsi que calcul des points) par mail à contact.course@ffroller-skateboard.com au plus tard dans les 3 jours après le déroulement de la compétition.
- A l'issue des qualifications, le responsable de zone, en concertation avec les responsables des CCL, établit la liste des « *Patineurs Qualifiables* » à la finale. Cette liste est envoyée à contact.course@ffroller-skateboard.com dans les 4 jours après la dernière compétition.
- Les quotas de chaque zone par catégorie seront transmis dans les 3 jours qui suivent l'envoi des derniers résultats ainsi que la liste à jour des qualifiés et le processus de présélection dans Rolskanet et d'engagement par les clubs commencera.

- Si des places ne sont pas attribuées dans une catégorie dans une zone après repêchage, ces places seront attribuées aux autres zones, en priorité aux zones ayant le ratio de qualifiés le plus faible.

2.2 COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE ZONE

2.2.1 FOND

2.2.1.1 Principe

Le déroulement des phases qualificatives dépend du nombre de patineurs inscrits dans chaque catégorie : Si 12 partants ou moins, les courses de fond se dérouleront avec trois manches directes (sans constitution de séries).

Si plus de 12 partants dans une catégorie, les courses de fond se dérouleront avec constitution de séries en 2 manches, 1 finale et des finales de classement idéalement à 12.

Tous les patineurs feront le même nombre de courses.

2.2.1.2 Déroulement des phases qualificatives : catégories de 12 patineurs ou moins

Trois manches directes avec un classement général par addition des points acquis sur les 3 courses. Le placement sur la ligne de départ sera uniquement du fait du hasard sur trois manches.

Manche 1 :

Benjamins	Cadets	Poussins	Jeunes	Absolus
10 tours	12 tours	6 tours	15 tours	15 tours

Manche 2 :

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
8 tours	12 tours	15 tours	18 tours	18 tours

Manche 3 :

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
10 tours	15 tours	20 tours	20 tours	20 tours

Classement final fond et attribution des points :

Le classement final des épreuves de fond est établi en faisant la somme des points acquis sur les trois manches.

Les points sont ensuite attribués à chaque patineur selon les règles ci-dessous :

Place 1 = Nombre de partants +15 points

Place 2 = Nombre de partants +10 points

Place 3 = Nombre de partants + 6 points

Place 4 = Nombre de partants + 3 points

Place 5 = Nombre de partants + 1 point

Place 6 = Nombre de partants + 0 point

Place 7 = Nombre de partants - 1 point

Place 8 = Nombre de partants - 2 points

etc

Avant dernier 7 points

Dernier 6 points

2.2.1.3 Déroulement des phases qualificatives : Catégories de plus de 12 patineurs

La constitution des séries sera uniquement du fait du hasard.

Le nombre de coureurs idéalement de 12 par série pourra être judicieusement ajusté selon les effectifs. Le placement sur la ligne de départ sera uniquement du fait du hasard sur les deux manches.

Les points acquis (=position) sur chaque phase qualificative par chaque coureur sont totalisés.

Manche 1 :

Benjamins	Cadets	Poussins	Jeunes	Absolus
10 tours	12 tours	6 tours	15 tours	15 tours

Manche 2 :

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
8 tours	12 tours	15 tours	18 tours	18 tours

Déroulement des finales de classement (cas de plus de 12 patineurs)

A l'issue des deux manches de fond, Les coureurs sont classés en ordre croissant de points.

Les 12 premiers participent à la finale A, les suivants participent aux finales de classement. En cas d'égalité de points, la place de la dernière manche, puis de la précédente.

Ensuite, en cas d'égalité après l'application de la règle des ex-æquo, la procédure suivante s'appliquera :

1. Si ex æquo simple (2 coureurs uniquement) : la finale se déroulera à 13
2. Si ex æquo multiples (+ de 2 coureurs à égalité) : une manche de 6 tours supplémentaire peut être disputée entre les coureurs concernés pour les départager.

Distances finales fond

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
----------	-----------	--------	--------	---------

10 tours	15 tours	20 tours	20 tours	20 tours
----------	----------	----------	----------	----------

Pour chaque finale, le placement sur la ligne se fait en fonction du classement à l'issue des phases qualificatives. Le choix de la place sur la ligne est laissé au choix du patineur.

Classement final fond et attribution des points :

S'il y a plus de 12 patineurs, le classement final est établi dans l'ordre des finales (de la grande finale à la dernière des finales de classement) et dans l'ordre des résultats de chaque course.

Les points sont ensuite attribués à chaque patineur selon les règles ci-dessous :

Place 1 = Nombre de partants +15 points

Place 2 = Nombre de partants +10 points

Place 3 = Nombre de partants + 6 points

Place 4 = Nombre de partants + 3 points

Place 5 = Nombre de partants + 1 point

Place 6 = Nombre de partants + 0 point

Place 7 = Nombre de partants - 1 point

Place 8 = Nombre de partants - 2 points

etc

Avant dernier 7 points

Dernier 6 points

2.2.2 VITESSE

2.2.2.1 Principe

Si l'effectif total de la catégorie est de 7 patineurs ou moins : le classement final se fera au cumul des manches.

Si l'effectif total de la catégorie est de plus de 7 patineurs, les courses de vitesse se dérouleront avec :

- 3 manches qualificatives
- 1 finale et des finales de classement.

Les finales se dérouleront à 6 ou éventuellement 7 en cas de simple égalité

Les effectifs des finales de classement pourront être adaptés sans dépasser 7 concurrents.

Tous les patineurs d'une même catégorie feront le même nombre de courses.

2.2.2.2 Déroulement des phases qualificatives ou des manches cumulatives de vitesse

La constitution des séries est uniquement du fait du hasard.

Manche 1 : vitesse à 6 : (ou nombre inférieur pour ajustement du nombre)

Manche 2 : vitesse à 6 : (ou nombre inférieur pour ajustement du nombre)

Manche 3 : vitesse à 6 : (ou nombre inférieur pour ajustement du nombre)

Dans le cas des manches cumulatives avec un effectif de 7 patineurs participants, les manches se feront à 7.

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
2 tours	3 tours	4 tours	4 tours	4 tours

Les points acquis (= position) sur chaque manche par chaque coureur sont totalisés.

2.2.2.3 Déroulement des finales « Vitesse » (cas de plus de 7 patineurs)

A l'issue des 3 premières manches, les coureurs sont classés en ordre croissant de points. Les 6 (ou 7) premiers participent à la finale A. Les suivants participent aux finales de classement.

En cas d'égalité de points, la place de la dernière manche, puis de la ou les précédentes départage les ex æquo.

Barrages : en cas d'égalité de plus de 2 patineurs, une manche supplémentaire sur 2 tours départagera les patineurs concernés pour déterminer la finale à laquelle ils participeront.

Distances finales de vitesse :

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
2 tours	3 tours	4 tours	4 tours	4 tours

2.2.2.4 Classement Vitesse et attribution des points

Le classement final est établi dans l'ordre des finales (de la finale A à la dernière des finales de classement) ou du cumul des manches (nombre de patineurs inférieur ou égale à 7) et dans l'ordre des résultats de chaque course.

Les points sont ensuite attribués à chaque patineur selon les règles ci-dessous :

Place 1 = Nombre de partants +15 points

Place 2 = Nombre de partants +10 points

Place 3 = Nombre de partants + 6 points

Place 4 = Nombre de partants + 3 points

Place 5 = Nombre de partants + 1 point

Place 6 = Nombre de partants + 0 point

Place 7 = Nombre de partants - 1 point

Place 8 = Nombre de partants - 2 points

etc.

Avant dernier 7 points

Dernier 6 points

2.2.3 CLASSEMENT GÉNÉRAL de la compétition qualificative

Le classement général de la compétition qualificative est établi en additionnant les points acquis lors des finales de fond avec ceux des finales de la vitesse.

2.2.4 RÉCOMPENSES de la compétition qualificative

Les récompenses, cumul des épreuves ou fond et vitesse séparés sont décidées par le responsable de zone en accord avec l'organisateur.

2.3 FINALE NATIONALE

2.3.1 FOND

2.3.1.1 Principe

Les Courses de fond se dérouleront comme suit :

- 2 manches avec ordre prédéterminé
- 1 finale et des finales de classement

Principe de constitution des séries

- Première manche : serpent in selon ordre prédéfini des zones et classement des patineurs dans ces zones.
- Deuxième manche : serpent in selon les résultats des épreuves de vitesse de la veille.

L'ordre sera défini par un tirage au sort des zones (5) communiqué avant la finale nationale.

2.3.1.2 Déroulement des phases qualificatives

Le nombre de participants par série de fond au maximum de 12 par série et pourra être judicieusement ajusté selon les effectifs.

Les points acquis (=position) sur chaque phase qualificative par chaque coureur sont totalisés.

Manche 1 :

Benjamins	Cadets	Poussins	Jeunes	Absolus
10 tours	12 tours	6 tours	15 tours	15 tours

Manche 2 :

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
8 tours	12 tours	15 tours	18 tours	18 tours

Les points acquis sur chaque manche par chaque coureur sont totalisés.

2.3.1.3 Déroulement des Finales

Les coureurs sont classés en ordre croissant de points. En cas d'égalité de points, la place de la dernière manche départage les ex-æquo.

Les 12 premiers participent à la grande finale. Les autres coureurs participent aux finales de classement. Pour chaque finale, le placement sur la ligne se fait en fonction du classement à l'issue des manches.

En cas d'égalité après l'application de la règle des ex-æquo, la finale se déroule à 13.

Si ex æquo multiples (+ de 2 coureurs à égalité), une manche de 6 tours supplémentaires sera disputée entre les coureurs concernés pour les départager.

Distances finales fond

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
10 tours	15 tours	20 tours	20 tours	20 tours

Pour chaque finale, le placement sur la ligne se fait en fonction du classement à l'issue des séries.

2.3.1.4 Classement du Fond et attribution des points

Le classement final du fond est établi dans l'ordre des finales (de la grande finale à la dernière des finales de classement) et dans l'ordre des résultats de chaque course.

Les points sont ensuite attribués à chaque patineur selon les règles décrites ci-dessous :

Place 1 = Nombre d'engagés au championnat +15 points

Place 2 = Nombre d'engagés au championnat +10 points

Place 3 = Nombre d'engagés au championnat + 6 points

Place 4 = Nombre d'engagés au championnat + 3 points

Place 5 = Nombre d'engagés au championnat + 1 point

Place 6 = Nombre d'engagés au championnat + 0 point

Place 7 = Nombre d'engagés au championnat - 1 point

Place 8 = Nombre d'engagés au championnat - 2 points

Place 9 = Nombre d'engagés au championnat – 3 points

etc.

2.3.2 VITESSE

2.3.2.1 Principe

- Courses de vitesse par phases qualificatives (séries, ¼ et ½ finale) et finales.

2.3.2.2 Distances

Poussins	Benjamins	Cadets	Jeunes	Absolus
2 tours	3 tours	4 tours	4 tours	4 tours

Constitution des séries :

Dans le cas des 36 patineurs engagés :

Les 6 séries de 6 patineurs sont constituées en effectuant un serpentín selon le tirage au sort des zones et le classement des patineurs dans ces zones.

Les 4 premiers sont qualifiés en ¼ de finale du tableau AB, les 2 derniers en ½ finales du tableau C. On répartit les 24 patineurs dans 4 ¼ de finales de 6 patineurs (24 en tableau AB et 12 en tableau C) :

Tableau AB ¼ de finale

Les 3 premiers des ¼ de finale sont qualifiés en ½ finale du tableau A et les 3 suivants en ½ finale du tableau B. On répartit les 12 patineurs dans 2 ½ finales de 6 patineurs.

Tableaux A, B et C ½ finales

Les 3 premiers des ½ finales sont qualifiés en grande finale de chaque tableau. On organise la grande finale et les finales de classements à 6 patineurs.

Tableaux A, B et C finales

On organise la grande finale de chaque tableau et les finales de classements à 6 (ou 7) patineurs.

Si l'effectif est supérieur ou inférieur à 36, le protocole sera adapté.

2.3.2.3 Classement Vitesse et attribution des points

Le classement final de la vitesse est établi dans l'ordre des finales (de la finale de tableau A à la dernière des finales de classement du tableau C) et dans l'ordre des résultats de chaque course.

Les points sont ensuite attribués à chaque patineur selon les règles décrites pour le fond.

2.3.3 CLASSEMENTS et RÉCOMPENSES du Championnat de France

Trois classements sont établis, Vitesse, Fond et classement général ou Omnium.

Le classement général du Championnat de France est établi par addition des points gagnés lors de finales de Fond et de Vitesse. En cas d'égalité, la place en finale de la dernière épreuve départage les ex -æquo. Un classement absolu et un classement junior seront établis ; Absolus et juniors seront récompensés.

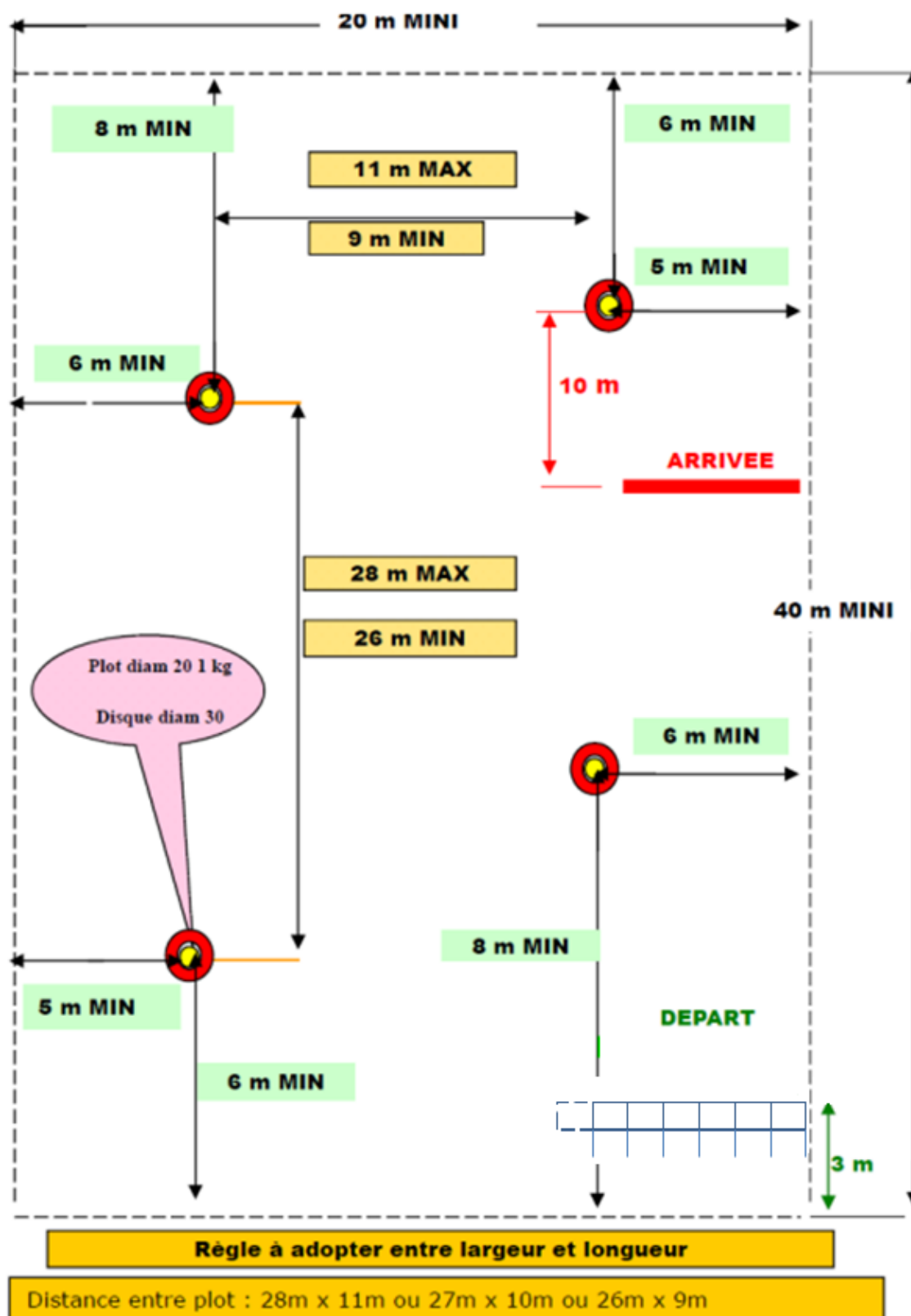
Ce classement général détermine l'attribution des médailles or, argent, bronze aux 3 premiers du classement et du maillot de Champion de France au premier de chaque catégorie.

Le classement Fond et le classement Vitesse détermine l'attribution de médailles.

<i>Vitesse</i>	<i>Médailles Or Argent Bronze</i>
----------------	-----------------------------------

<i>Fond</i>	<i>Médailles Or Argent Bronze</i>
<i>Omnium (Cumul Vitesse + Fond)</i>	<i>Titre de Champion de France Maillot et Médailles Or Argent Bronze</i>

PLAN DU PARCOURS INDOOR



CATEGORIES AGES et DISTANCES

	VITESSE	FOND		
	Nombre de tours	de tours		
	Séries et finales	M1	M2	M3 ou F
Poussines U10 - U11	2	6	8	10
Poussins U10 - U11	2	6	8	10
Benjamines U12 - U13	3	10	12	15
Benjamins U12 - U13	3	10	12	15
Cadettes U14 - U15	4	12	15	20
Cadets U14 - U15	4	12	15	20
Jeunes F U16 - U17	4	15	18	20
Jeunes H U16 - U17	4	15	18	20
Absolues F U18 -	4	15	18	20
Absolus <u>H</u> U18 -	4	15	18	20